

PRET A LA RELANCE D'ENTREPRISE P.R.E

OBJET	<p>Renforcer la trésorerie des entreprises rencontrant des difficultés liées à la pandémie de coronavirus. Le P.R.E doit permettre aux entreprises de faire face à leurs charges fixes suite à la baisse ou à l'absence de chiffre d'affaires et de favoriser leur relance à court terme.</p> <p>L'entreprise souhaitant un P.R.E doit justifier ses besoins.</p>
BENEFICIAIRES	<p>Entreprises personnes morales ou physiques immatriculées en Polynésie française.</p> <p>Les entreprises qui ne peuvent accéder au Prêt Garanti Etat distribué par les établissements bancaires et qui emploient des salariés sont prioritaires.</p>
EXCLUSIONS	<p>Sont exclues les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sociétés civiles immobilières - Etablissements de crédit, sociétés de financement, grande distribution - Entreprises en redressement judiciaire sans plan de conciliation ou de continuation, en liquidation judiciaire, ou en contentieux avec la Sofidep
MODALITES	<ul style="list-style-type: none"> - Montant : de 1 à 10 millions F CFP selon justification des besoins. - Taux d'intérêt : 0,75 % - Durée : 2 à 8 ans - Différé : jusqu'à 12 mois - Garantie : aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ou sur le patrimoine du dirigeant. Une assurance décès invalidité est requise pour les entreprises à coefficient personnel élevé - Pas de frais de dossier <p>Le P.R.E. ne peut avoir pour objet le remboursement anticipé de prêts en cours, la réduction de découverts bancaires, ni le règlement de dettes auprès des organismes fiscaux et sociaux.</p>
PIECES A FOURNIR	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'entreprise : forme juridique, capital social, activités, historique, clientèle, emplois... (Cf. « Demande de financement ») - Comptes financiers 2019 et 2018 suivis par un comptable, relevés de compte bancaire des 6 derniers mois - Situation actuelle de l'entreprise : Difficultés rencontrées, mesures prises, justification des besoins, plan de trésorerie sur 12 mois, compte de résultat prévisionnel sur 2 ans, attestation de régularité fiscale et sociale
CONTACT	<p>L'ensemble du dossier de demande de prêt doit être envoyé à l'adresse email info@sofidep.pf</p> <p>Seuls les dossiers complets feront l'objet d'une instruction</p>